



École de la Mosaïque »
105, rue Montpellier
Saint-Basile-Le-grand, Qc, J3N 1C6
Tél : (450) 441-6719
Télécopieur : (450) 441-6721
Courriel : mosaique@csp.qc.ca



Commission scolaire
des Patriotes

Service aux dîneurs « École de la Mosaïque »



Informations et règles 2017-2018

A. FRAIS EXIGÉS DES PARENTS

1. **Dîneurs réguliers** – élève inscrit tous les jours de l'année scolaire

- 1^{er} enfant : 270 \$ par année
- 2^e enfant : 270 \$ par année
- 3^e enfant: 135 \$ par année (50% % de 270\$)
- À partir du 4^e enfant : Gratuit

Les frais peuvent être payés en deux versements soit au plus tard **les 30 septembre 2016 et 23 décembre 2016**

2. **Dîneurs occasionnels** – élève qui utilise le service de surveillance de midi moins de cinq jours semaine ou uniquement à certaines semaines.

4,50 \$ par jour, par enfant.

Les frais seront facturés selon l'utilisation au mois.

NOTES IMPORTANTES

- Les chèques doivent être émis au nom de la Commission scolaire des Patriotes (CSP).
- Les frais qui n'auront pas été acquittés après les échéances prévues ci-dessus recevront un 1^{er} rappel. À la date fixée dans le 1^{er} rappel, s'ils ne sont pas encore payés, un 2^e rappel vous sera envoyé avec une date d'arrêt du service et ce, jusqu'au paiement complet des sommes dues.
- Lorsqu'un élève quitte le service de surveillance du midi en cours d'année, les frais payés par les parents sont remboursés au prorata du nombre de mois restants. Le mois entamé est facturé en entier.
- Pour réinscrire un élève ayant quitté le service de surveillance du midi en cours d'année, des frais d'administration de 50 \$ devront être payés à l'école, sauf dans le cas d'un changement d'école.
- La contribution financière exigée des parents pour un élève qui s'inscrit ou se réinscrit en cours d'année est établie sur la base du nombre de mois à couvrir dans l'année scolaire. Le mois entamé est facturé en entier.
- Les dîneurs peuvent soit apporter leur lunch ou bénéficier des services d'un traiteur cinq jours par semaine via l'adresse électronique suivante lelunch.com. Depuis l'année scolaire 2012-2013, l'utilisation des fours à micro-ondes est exclue à l'école de la Mosaïque.

B. RÈGLES DU SERVICE AUX DÎNEURS

Au service des dîneurs, les élèves doivent respecter le code de vie de l'école.

Outre le code de vie de l'école, les élèves doivent aussi respecter les règles suivantes.

- Ils doivent être respectueux envers les surveillantes et suivre leurs directives.
- À la fin des classes, le midi, les élèves doivent se diriger calmement à leur local de dîner et s'asseoir à la place qui leur est assignée. Ils peuvent boire de l'eau avant d'entrer dans le local car aucun verre d'eau ne sera servi pendant le dîner.
- Aucune serviette de table ou morceau d'essuie-tout ne peuvent être fournis par l'école. Ayant un service de conciergerie exécuté par un sous-contractant, ce dernier n'a pas présenté une soumission avec cet élément à fournir aux élèves.
- Comme plusieurs de nos élèves sont **allergiques** aux arachides, nous interdisons tout aliment pouvant en contenir et ce, par mesure de précaution. De plus, même l'odeur du beurre d'arachides peut incommoder les enfants allergiques.
- **Les bonbons, gommes, croustilles et boissons gazeuses sont interdits** à l'école. (Politique alimentaire de la CSP)
- Durant le repas, ils peuvent parler avec leurs camarades mais doivent éviter de crier. Le calme est de mise.
- Ils doivent éviter de se lever durant la période de repas. Lorsqu'ils ont à se déplacer, ils doivent demander la permission à la surveillante.
- Ils doivent déposer leurs déchets dans le bac lorsque la surveillante passe près de la table.
- Il est interdit de lancer quoique ce soit.
- Lorsqu'ils ont terminé leur repas, ils doivent demeurer à leur place en attendant le signal de la surveillante. Lorsque le signal est donné, ils peuvent boire de nouveau avant de sortir à l'extérieur.
- Durant la récréation du midi, après ou avant leur dîner, ils doivent :
 - respecter les règlements de l'école et les aires de jeux;
 - prendre soin du matériel qui leur est prêté;
 - remettre le matériel à la demande des surveillantes.

Une permission écrite, signée des parents, est nécessaire pour donner droit à un élève inscrit sur nos listes, de ne pas dîner à l'école.

Vous devez avertir la technicienne du service de garde par courriel garde.mosaique@csp.qc.ca ou par téléphone au (450) 441-6719 # 6 lorsque votre enfant ne dîne pas à l'école comme d'habitude.

Par sécurité, nous validerons chaque absence non motivée d'élèves au service des dîneurs.

Merci d'être là ... avec nous!

Lyne d'Auteuil,
directrice

Martine Larochelle,
directrice adjointe

Service aux dîneurs
« École de la Mosaïque »

Informations et règles 2017-2018

Afin de nous assurer que vous avez pris connaissance des règlements concernant le service aux dîneurs, nous vous demandons de signer ce coupon-réponse et de nous le retourner à l'école par l'intermédiaire de votre enfant.

Nom de l'élève : _____

Groupe classe : _____

Signature des parents : _____

S.V.P. COMPLÉTER ET RETOURNER À L'ÉCOLE D'ICI LE 15 SEPTEMBRE. MERCI!

